



Recours juridique contre terrassier

Par **alcyn45**, le **07/02/2009** à **00:10**

Bonjour, rn j'habite une maison receptionnée il y a 5 ans .Le contrat de construction signé avec mon constructeur contenait une partie VRD et drains à la charge du maitre de l'ouvrage avec rn la somme à payer .j'ai réglé directement cette somme au terrassier suite à une facture globale qui ne mentionnait pas les drains .je viens de m'apercevoir que ces drains n'ont pas été posés.rn rn Quel recours ai-je pour ces drains non posés.est-ce mon constructeur qui est responsable puisqu'il a choisi lui même le terrassier avec lequel je n'ai jamais traité ; mais ce constructeur serait en faillite .Ou alors dois-je me retourner contre le terrassier? Dans ce cas puis-je engager moi même une action au tribunal vu que par mon assurance j'ai droit à la protection juridique?.Dois-je auparavant l'en avertir vu que les tentatives orales de conciliation à l'amiable n'ont pas abouti .rn sincères salutations